

COVID-19

NOUVELLES MESURES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La santé et la sécurité de nos clients et de nos employés étant une priorité, la Société a mis en place des mesures pour réduire le risque de contagion et protéger les conducteurs de véhicules lourds qui font un travail essentiel en ce temps de crise.

Pour éviter les déplacements non essentiels aux points de service, la Société demande à tous les corps d'agents de la paix de ne pas tenir compte des dates d'expiration des documents suivants :

- ▶ permis de conduire;
- ▶ certificats d'immatriculation.

Les conducteurs sont invités à conserver leurs documents actuels.

De plus, dans le contexte actuel, un délai supplémentaire d'un mois sera accordé aux propriétaires qui doivent faire faire la vérification mécanique de leur véhicule routier chez un mandataire spécialisé dans le domaine. Les propriétaires sont invités à conserver leur vignette actuelle, même si celle-ci est expirée.

La situation est en constante évolution. Les dernières informations seront publiées quotidiennement sur le site Web de la Société à saaq.gouv.qc.ca.

Merci de votre collaboration habituelle.

1 800 361-7620 | saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité